



SYNDICAT MIXTE POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT
DES DÉCHETS DE LA VALLÉE DE MONTMORENCY

DÉLIBÉRATION N° 2023/03/09

OBJET : FINANCES : EXERCICE 2023
EXAMEN ET ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2023

COMITÉ SYNDICAL
du 27 mars 2023

Date de convocation : 21 mars 2023
Date de publication : 3 avril 2023
Nombre de délégués en exercice : 34
Nombre de présents : 21
Votants : 26

Présents	Absents
<u>Communauté d'Agglomération Val Parisis</u> M. LOUVRADOUX, M. HAQUIN, M. BLANCHARD, Mme CAVECCHI, M. IABASSEN, M. LAMBERT-MOTTE, Mme JEZEQUEL, M. FABRE, Mme QUEYRAT.	<u>Communauté d'Agglomération Val Parisis</u> M. DUFOUR M. CARPENTIER, Mme SENSE.
<u>Communauté d'Agglomération Plaine Vallée</u> M. FARGEOT, Mme MICHEL, M. ANTAO, M. CLOUET, M. GONTIER, M. FLOQUET, M. LEROY, M. THORY, M. ENJALBERT, Mme VILLECOURT, M. VERNA, Mme FAYOL DA CUNHA.	<u>Communauté d'Agglomération Plaine Vallée</u> M. FEUGÈRE, M. CHABANEL, Mme FAUVEAU, Mme CHAUVEAU, Mme POUTEAU, M. DUMEUNIER, M. GOUJON, M. DAUX, M. BACHARD, M. BRIQUET.

Absents excusés : M. FEUGÈRE, M. CHABANEL, Mme FAUVEAU, M. GOUJON, Mme SENSE, M. CARPENTIER.

Secrétaire de séance : Mme VILLECOURT.

Pouvoirs : M. FEUGÈRE à M. FARGEOT, Mme FAUVEAU à M. ANTAO, M. GOUJON à M. GONTIER, Mme SENSE à Mme CAVECCHI, M. CARPENTIER à M. IABASSEN.

Exécutoire en vertu de
l'art. L.5211-3 du C.G.C.T.
AR du 19/04/2023

Pour le Président par délégation,
Le Directeur Général,



Jean-Marie ROLLET

Accusé de réception en préfecture
095-259502367-20230327-DC_2023-03-09-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

**OBJET : FINANCES : EXERCICE 2023
EXAMEN ET ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2023**

Le Comité Syndical,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, parties I, II et V,

VU l'arrêté du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération du Comité Syndical n° 2023/02/08 du 13 février 2023 relative au débat sur les orientations budgétaires 2023, accompagné d'un rapport,

CONSIDÉRANT que l'état provisoire du Compte administratif 2022 présente les résultats suivants :

En Fonctionnement :

- un excédent de la section de : 4 112 011,66 €

En Investissement :

- un excédent de la section de : 2 390 566,06 €
- un déficit d'investissement sur restes à réaliser de : - 1 142 763,44 €
- un résultat cumulé d'investissement (excédent) de : 1 247 802,62 €

CONSIDÉRANT que l'instruction M57 prévoit la reprise anticipée des résultats au Budget Primitif,

VU le projet de budget primitif 2023 présenté par Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Les résultats et restes à réaliser provisoires 2022 sont repris dans le Budget Primitif 2023. L'excédent d'exploitation 2022 constaté en section de fonctionnement pour un montant de 4 112 011,66 € est repris en totalité en fonctionnement au compte 002.

Article 2 : Le budget primitif 2023, tel qu'annexé est adopté.

Article 3 : Le budget primitif 2023, intégrant la reprise anticipée du résultat 2022, s'élève à un total de **46 187 260,03 €** et se décompose de la manière suivante :

- Investissement (y compris RAR 2022) : 4 703 929,31 €
- Fonctionnement : 41 483 330,72 €

AINSI DÉLIBÉRÉ.

POUR EXTRAIT CONFORME,



Le Président,

Gerard LAMBERT-MOTTE,
Maire du Plessis-Bouchard,
Vice-Président du Conseil Départemental
du Val d'Oise.

Accuse de réception en préfecture
095-259502367-20230327-DC_2023-03-09-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023